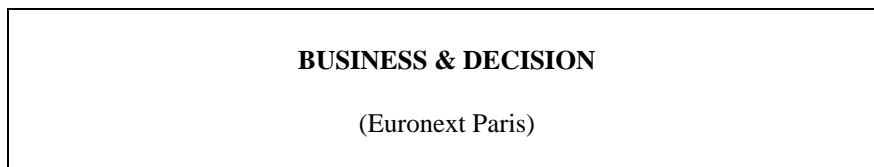


220C1686
FR0000078958-OP002-R01

28 mai 2020

Ouverture et calendrier de projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.



Le 26 mai 2020, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait visant les actions de la société BUSINESS & DECISION, déposée par Portzamparc, filiale du groupe BNP Paribas, agissant pour le compte de la société anonyme Orange Business Services (cf. D&I 220C1645 du 26 mai 2020).

La note d'information de la société anonyme Orange Business Services (visa n°20-211 du 26 mai 2020) et la note en réponse de la société BUSINESS & DECISION (visa n°20-212 du 26 mai 2020) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **29 mai au 8 juillet 2020** inclus. Par ailleurs, il est prévu, en l'état, que le retrait obligatoire intervienne le **13 juillet 2020** après la publication de l'avis de résultat et de mise en œuvre du retrait obligatoire par l'Autorité des marchés financiers¹.

Oddo BHF se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions qui seront apportées à l'offre publique de retrait, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions non détenues par la société Orange Business Services. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre publique de retrait et son calendrier détaillé.

¹ Il est rappelé que le retrait obligatoire interviendra après (i) la clôture de l'offre et (ii) l'expiration du délai de recours visé à l'article R. 621-44 du code de monnaie et financier, tel que prorogé par les dispositions des ordonnances n°2020-306 du 25 mars 2020, n°2020-427 du 15 avril 2020 et n°2020-560 du 13 mai 2020.